



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 29 avril 2024

N°2024/04-32

BUDGET PRIMITIF 2024 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – VIE ASSOCIATIVE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI VINT NEUF AVRIL à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie MARLIER représentée par Marion COLIN

Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY

Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER

Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Carine BARBIER représentée par Estelle BERETTI

Mathilde BORNE représentée par Cécile NEGRIER

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Philippe GUY ne prend pas part au vote.

Monsieur Laurent PRADIER ne prend pas part au vote.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délégation du Conseil Municipal du 29 avril 2024

N°2024/04-32

BUDGET PRIMITIF 2024 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – VIE ASSOCIATIVE

Thierry DEWINTRE, Adjoint aux finances et aux commerces de proximité, expose :

La Ville de Castelnau-le-Lez apporte un total soutien à l'action des associations du territoire. Elle a toujours mis un point d'honneur à les aider à pérenniser ou développer leurs activités, mener des projets, mettre en place de nouveaux événements. Lorsque cela est possible et que cela répond à l'intérêt de la population, elle leur apporte également un soutien financier, sur la base des dossiers de demande de subventions étudiés et instruits selon des critères objectifs par les services de la Ville et les élus ayant une délégation en lien avec l'activité de l'association.

Pour l'exercice 2024, il est proposé d'attribuer des subventions pour les associations suivantes :

Madame Sylvie ROS ROUART, Adjointe déléguée à la culture et à l'égalité femmes hommes expose :

CULTURE	
CASTELNAU MULTI-COLLECTIONS	500,00 €
CONNAISSANCE & PARTAGE	3 500,00 €
MAISON DE LA GRAVURE	1 300,00 €
MAISON DES ARTS / Peintres de Castelnau	4 500,00 €
TRAC	10 000,00 €
GALATEE	300,00 €
ZEPETRA	4 500,00 €
CASTELNAU EN SCENES	3 500,00 €
SOUS-TOTAL CULTURE	28 100,00 €

Monsieur Philippe GUY, adjoint délégué à la vie associative, à l'animation, au jumelage et à la Mémoire expose :

JUMELAGE - VIE ASSOCIATIVE	
ACJCLS-MJC	245 000,00 €
FRMJC	76 453,00 €
COMITÉ DE JUMELAGE	15 000,00 €
ASSOCIATION DU DEVOIS	3 000,00 €
SOUS-TOTAL JUMELAGE VIE ASSOCIATIVE	339 453, 00 €

MÉMOIRE	
UNC	1 200,00 €
UNPRG	800,00 €
CULTURE, HISTOIRE ET MEMOIRES DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	6 230, 00 €
COMITE DEPARTEMENTAL ORGANISATION CONCOURS RESISTANCE ET DEPORTATION / CULTURE, HISTOIRE ET MEMOIRES DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	315,00 €
SOUS-TOTAL MÉMOIRE	8 545, 00 €

DIVERS	
SCOUTS DE France	300,00 €
SOUS-TOTAL DIVERS	300,00 €

Madame Muriel SARRADIN, adjointe déléguée au sport et au e-sport expose :

SPORT	
BAD IN LEZ	14 000,00 €
CASTELNAU AIKIDO -Kihon Gi Budo Kai	1 000,00 €
CASTELNAU BASKET	63 000,00 € Avance déjà versée 15 000 €
CASTELNAU LE CRÈS FC	44 000,00 € Avance déjà versée 15 000 €
CASTELNAU PÉTANQUE	7 500,00 €
CASTELNAU TENNIS DE TABLE	1 000,00 €
CLUB ESCRIME	3 000,00 €
DÉTENTE ET NATURE	600,00 €
LA CASTELNAUVIENNE	500,00 €
FLYING DRAGONS CASCADE	3 500,00 €
GYM SPORT LOISIRS	11 000,00 €
JOGGING CASTELNAU	2 000,00 €
RUN & TRAIL	2 000,00 €
OLYMPIQUE JUDO CASTELNAU	6 000,00 €
WORLD KRAV MAGA	1 000,00 €
MVCUC	20 000,00 €
SOUS-TOTAL SPORT	180 100,00€

Madame Isabelle SERAN, adjointe déléguée à l'éducation et à la prévention routière :

SCOLAIRE	
COUP DE POUCE	5 000,00 €
FCPE	900,00 €
LES INDÉPENDANTS	900,00 €
PREVENTION ROUTIERE	400,00 €
SOUS-TOTAL SCOLAIRE	7 200,00 €

Monsieur Jean KOEHLIN, adjoint délégué à la Ville durable

VILLE DURABLE	
ECO PLANTES	1 000,00 €
TERRE DE CAYLUS	1 000,00 €
SOUS-TOTAL VILLE DURABLE	2 000,00 €

Le montant des subventions de fonctionnement proposées pour 2024 est donc de :

TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	565 698, 00 €
---	----------------------

Il est également proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles à une association ayant un projet particulier. Il s'agit de :

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
CULTURE, HISTOIRE ET MEMOIRES DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION (obtention appellation Musée de France)	4 500,00 €
CLUB ESCRIME (organisation championnats de France 2024)	5 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE FREDERIC BAZILLE	480, 00 €
TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	9 980,00 €

Le montant total des aides directes proposées pour 2024 est :

TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT + SUBV. EXCEPTIONNELLES	575 678,00 €
---	---------------------

NB :

La loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations oblige l'autorité administrative qui attribue une subvention supérieure à 23 000 € à conclure une convention définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions de l'aide attribuée.

En 2023, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées pour une durée de trois ans avec les associations concernées :

- ACJCLS – MJC CASTELNAU-LE-LEZ
- CASTELNAU LE CRES FC
- CASTELNAU BASKET

La municipalité a également souhaité valoriser les aides indirectes (logistique, communication, salles etc...) apportées en 2023 aux associations.

Les aides indirectes s'élevaient en 2023 à 660 580 .94 € (Cf. tableau joint).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2024

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 32 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, , Nathalie MARLIER représentée par Marion COLIN, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER représentée par Estelle BERETTI, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Cécile NEGRIER, Estelle BERETTI, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 AVRIL 2024

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.